

**Pour l'année scolaire 2014-2015, le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche rémunère 1 052 800 personnes au titre de la mission interministérielle « enseignement scolaire » dont 915 300 appartiennent au secteur public et 137 500 au secteur privé sous contrat. 81,2 % de ces personnels sont des enseignants.**

**D**URANT l'année scolaire 2014-2015, 1 052 800 personnes sont rémunérées sur crédits d'État par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche au titre de l'enseignement scolaire : 855 000 sont enseignants dans les secteurs public et privé sous contrat, soit 81,2 % de l'ensemble du personnel (tableau 7.1). Les effectifs d'enseignants intègrent les stagiaires en pleine responsabilité de classe depuis la rentrée 2010, cette réglementation ayant été appliquée jusqu'à la rentrée 2013.

Dans le premier degré, la tendance depuis le milieu des années 1990 est à une légère croissance du nombre des enseignants (+ 4,7 % jusqu'à la rentrée 2010), interrompue aux rentrées 2011 et 2012. Les effectifs progressent à nouveau durant l'année scolaire 2013-2014 en raison du recrutement, pour une durée limitée à un an, des candidats admissibles à la session exceptionnelle 2014 des concours enseignants ; leur service devant élèves correspondait en moyenne à un mi-temps. En 2014, le nombre d'enseignants du premier degré se maintient au même niveau qu'en 2013, du fait du nombre élevé d'admis aux concours d'enseignants (figure 7.3). Dans le second degré, la réduction, continue depuis l'année 2002-2003 (près de 56 000 enseignants de moins jusqu'à 2012-2013), est enrayée depuis la rentrée 2013.

À la suite de leur affectation en école ou en établissement, 374 500 enseignants exercent dans les écoles publiques ou dans les classes sous contrat des écoles privées et 480 500 dans un établissement du second degré, public ou privé (tableau 7.2).

197 700 agents assurent des fonctions administratives, techniques, d'encadrement, d'inspection, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative dans les établissements publics, en rectorat, dans les services départementaux de l'Éducation nationale ou en administration centrale au titre de l'enseignement scolaire. Parmi ces agents, 86 800 assistants d'éducation, accompagnants d'élèves en situation de handicap, assistants pédagogiques et auxiliaires de vie scolaire interviennent dans les écoles et les établissements publics du second degré. À ces personnels s'ajoutent ceux dépendant d'autres ministères (Agriculture, Défense, Santé) ou d'organismes privés qui participent aussi à la formation des quelque 12 millions d'élèves.

De janvier 2007 à janvier 2009, la forte diminution des personnels non enseignants est largement liée au changement de tutelle pour les personnels ouvriers et adjoints techniques, de celle de l'État à celle des collectivités territoriales. ■

Le personnel recensé est le personnel en activité rémunéré sur emploi permanent au titre du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche relevant des programmes de la mission interministérielle « enseignement scolaire » (MIES) dans le cadre de la LOLF (loi organique du 1<sup>er</sup> août 2001 relative aux lois de finances mise en application le 1<sup>er</sup> janvier 2006). Ces personnels sont décomptés en effectifs physiques. La LOLF se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Ne sont pas pris en compte les personnels rémunérés sur ressources propres des établissements privés hors contrat ni les personnels de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

## 7.1 – Évolution des effectifs des personnels de l'Éducation nationale (hors enseignement supérieur)

		1999-2000	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
Enseignants <sup>1</sup>	Public	734 977	712 453	720 655	712 625	705 351	718 275	717 526
	Privé	139 650	140 454	138 639	137 022	136 316	137 569	137 502
	<b>Total</b>	<b>874 627</b>	<b>852 907</b>	<b>859 294</b>	<b>849 647</b>	<b>841 667</b>	<b>855 844</b>	<b>855 028</b>
Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, surveillance <sup>2</sup>		311 232	210 393	208 494	193 898	200 975	200 249	197 729
<i>dont aides-éducateurs et assistants d'éducation, accompagnants des élèves en situation de handicap<sup>3</sup>, assistants pédagogiques<sup>4</sup></i>		61 470	83 969	82 980	83 542	90 754	89 827	86 772
<b>Total</b>		<b>1 185 859</b>	<b>1 063 300</b>	<b>1 067 788</b>	<b>1 043 545</b>	<b>1 042 642</b>	<b>1 056 093</b>	<b>1 052 757</b>
Part des enseignants <sup>5</sup>		73,8 %	80,2 %	80,5 %	81,4 %	80,7 %	81,0 %	81,2 %

1. Enseignants dans les établissements des premier et second degrés public et privé sous contrat, y compris les stagiaires affectés directement en école ou établissement depuis la rentrée 2010.
2. Les personnels rémunérés sur les chapitres « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante » comptabilisés dans la publication « État de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France » ne sont plus comptabilisés depuis 2007, ni, à partir de 2010, pour les personnels exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'enseignement supérieur.
3. Corps créé en 2014 (décret du 27 juin 2014).
4. Les derniers aides-éducateurs ont été recensés sur l'année scolaire 2006-2007.
5. La part des enseignants a été recalculée sur le total, y compris les assistants d'éducation, calcul différent des éditions antérieures à 2012.

**Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, fichiers de paye de janvier 1999 à janvier 2015.

## 7.2 – Répartition des effectifs des personnels de l'Éducation nationale, en janvier 2015

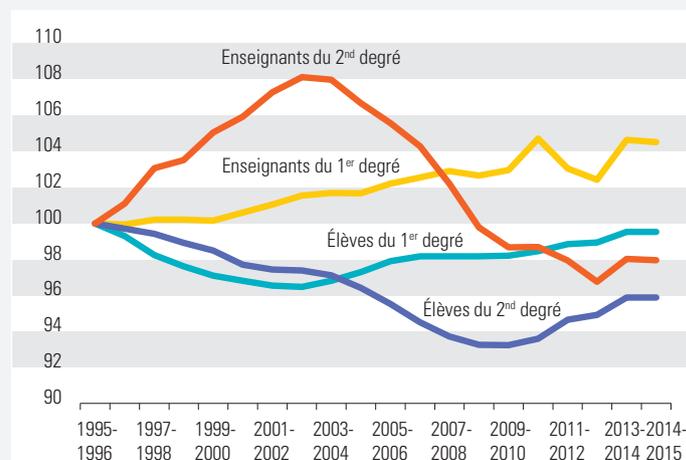
Type de personnel	Effectifs
<b>Enseignement scolaire du premier degré public</b>	<b>330 496</b>
Enseignement du premier degré privé	44 034
<b>Enseignement scolaire du second degré public</b>	<b>387 030</b>
Enseignement du second degré privé	93 468
<b>Total enseignants</b>	<b>855 028</b>
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance <sup>1</sup>	110 957
Aides-éducateurs et assistants d'éducation	86 772
<b>Total</b>	<b>1 052 757</b>

1. Non compris les personnels rémunérés sur le chapitre « Formations supérieures et recherche universitaire », et ceux exerçant en administration centrale et rémunérés au titre de l'Enseignement supérieur.

**Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat pour les enseignants, public pour les personnels administratifs, techniques ou d'encadrement.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.

## 7.3 – Évolutions comparées des effectifs d'élèves et d'enseignants



**Note :** Les admissibles contractuels du premier degré privé n'étaient pas recensés dans l'édition 2014 de *L'état de l'École*. Ils ont été intégrés au titre de l'année 2013-2014.

**Champ :** France métropolitaine + DOM y compris Mayotte à partir de 2011, public et privé sous contrat.

Source : MENESR-DEPP, fichier de paye 2015.